Un enlèvement

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **16 (1878)**

Heft 7

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-184673

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

chantant, quand le moment en sera venu, en chantant gaîment et quand même :

Il faut vaincre ou mourir.

D.

Un enlèvement.

Dans la première moitié du XVIIe siècle, une aventure, qui faillit prendre les proportions d'un événement, occupa beaucoup le gouvernement de Berne. Un M. de Tavel, de Villars, autrefois au service de France, après avoir sollicité pendant nombre d'années la main de la belle Barbille Nikolaïde de Blonay, fille du baron de Chatelard, fut enfin agréé, avec l'assentiment des parents. Les fiancés, en présence l'un de l'autre, paraissaient dominés par une affection mutuelle et s'écrivaient fréquemment. Pendant les absences du futur, que des affaires appelaient souvent au dehors, un membre de la branche catholique des de Blonay, J.-F. de Blonay, sire de Bernex, qui avait ses libres entrées au château de Chatelard, parvint à gagner les bonnes grâces de la belle fiancée. Il demanda sa main à deux reprises, ses sollicitations étant appuyées par la duchesse de Savoie; mais ce fut en vain. Fidèles à la parole donnée, les parents rejetèrent la demande, malgré son haut patronage. Le sire de Bernex, fermement résolu à ne pas renoncer à ses prétentions et profitant d'un instant où son amante était seule au logis, l'enleva, avec l'aide de deux amis, le 9 janvier 1642; il lui fit traverser le lac, et il l'épousa.

Le père de la fugitive, feignant d'aller réclamer sa fille, se rendit en Savoie; mais il ne fit aucune démarche officielle et ne porta pas de plainte.

En revanche, M. de Tavel, furieux, se démena beaucoup et cria vengeance.

Cette affaire entra dans le domaine de l'opinion publique. Les de Blonay étaient bien vus de quelques familles des plus influentes de Berne; la Savoie et la France prirent leur parti et le scandale eût été étouffé, malgré les démarches réitérées de M. de Tavel, si celui-ci ne fut parvenu à intéresser à sa cause son proche parent, le célèbre général d'Erlach de Castelar, alors au service de France, le même qui, huit ans plus tard et trois jours avant sa mort, fut promu au grade de maréchal de France.

Non-seulement la France retira sa protection au sire de Blonay, mais il fut enjoint aux baillis de Chillon et de Vevey de redoubler d'activité dans la poursuite des coupables.

Les Bernois avaient de bonnes raisons pour respecter l'intervention de M. d'Erlach, attendu que dans la récente insurrection des paysans, ce compatriote leur avait rendu un signalé service, en feignant d'entrer en Argovie avec ses troupes françaises : ce qui contribua puissamment à la soumission des rebelles.

De Blonay et ses complices, Philippe de la Place et Claude Montgenet, furent condamnés par contumace, le 24 juin 1643, à réintégrer Mlle de Chatelard dans la maison paternelle et à payer à M. de Tavel une indemnité de 350 louis d'or. Le baron de Chatelard reçut une réprimande pour avoir mal gardé sa fille. Le petit conseil de Berne confirma ce jugement, le 21 juillet, et donna ordre aux baillis de Nyon, Morges, Lausanne, Chillon, Aigle et Romainmôtier, d'appréhender au corps les coupables partout où ils les rencontreraient. Cependant, grâce à de puissantes interventions, l'affaire en resta là et la peine fut prescrite.

On joue actuellement dans l'un des théâtres de Paris un vaudeville intitulé : *Le dernier jour de Saxon-les-Bains*. Après avoir suffisamment et vivement *intéressé* un grand nombre de personnes autour du fameux tapis vert, cet établissement occupe maintenant le public amateur du théâtre. Puisqu'on ne peut conserver la réalité, on cherche à conserver l'illusion. Si cette dernière pouvait suffire, l'auteur du vaudeville dont il s'agit pourrait être placé au premier rang des bienfaiteurs de l'humanité.

Pendant que le théâtre joue ce fameux drame, la presse le commente. Un journal illustré français nous donne sérieusement un tableau de la fermeture de Saxon, représentant le préfet, muni d'une épée et d'une splendide écharpe, suivi de soldats armés jusqu'aux dents, procédant à l'exécution de la sentence!

Quelques journaux paraissent plaindre l'Etat du Valais et la commune de Saxon qui perdent chacun une rente annuelle de 100,000 francs, et d'autres, moins charitables, se bornent à citer certaines anecdotes. Le *Conteur*, suivant l'exemple de ces derniers, veut aussi raconter la sienne :

Vers la fin de décembre dernier, un grand nombre de joueurs envahissaient les salons du Saxon. La disparition future de l'établissement avait éveillé la tentation chez différentes personnes, qui, jusqu'à ce moment, non amateurs de la roulette, voulaient à la dernière heure essayer de sa puissance sur leur destinée.

Au nombre de ces derniers se trouvaient M. et Mme de R., en compagnie d'une certaine quantité d'amis et de connaissances. Mme de R. se contentait de regarder. Tout à coup une idée lui passe par la tête :

— Tiens! dit-elle à son mari, si je jouais mon âge, tu sais, comme tu me l'as conseillé?

— Oui, dit le mari, une femme qui joue sur le numéro de son âge est sûre de gagner la première fois.

— Eh bien! je vais mettre deux pièces de 20 fr. sur mon âge.

Aussitôt toute la galerie, intriguée, observe la joueuse, qui va nonchalemment placer son enjeu sur le numéro 30.

Mme de R. est très élégante, très jolie et le numéro parut sincèrement choisi.

La bille roule et s'arrête au n° 36.

— Tu vois, dit le mari en colère, si tu avais dit une fois la vérité, tu gagnerais soixante-dix napoléons!...